

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Defence Communications Division. (QD)
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III, 8C2
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet RADIO FREQ SIGNAL MEASURING INSTRUM	
Solicitation No. - N° de l'invitation U4030-130081/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client U4030-130081	Date 2012-12-03
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$QD-023-23315	
File No. - N° de dossier 023qd.U4030-130081	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-12-12	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Tanguay(qd div.), Heather	Buyer Id - Id de l'acheteur 023qd
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0835 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-0636
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Amendement #002 est à corriger l'erreur en sur Page 8 - **PARTIE 4 - PROCEUDRES ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**, paragraphe 1.1.1. (b) plan d'évaluation technique, ligne 1.15 Bruit de phase et Page 25 - **ANNEXE A - Énoncé des besoins - 1-Équipement Specifications**; bruit de phase paragraphe 1.15 comme suit:

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SELCETION

1.1.1 Critères techniques obligatoires

(b) Spécifications techniques

Plan d'évaluation technique

A Page 10

Supprimer 1.15 - Bruit de phase:

ITEM	TITLE	DESCRIPTION	PROOF OF COMPLIANCE	COMPLIANT YES OR NO
1.15	Bruit de phase	À une fréquence de déplacement de 100 kHz, le bruit de phase doit être d'au plus -120 dBc/Hz. À une fréquence de déplacement de 1 MHz, le bruit de phase doit être d'au inlus - 155 dBc/Hz.		

A Page 10

Ajouter 1.15 - Phase Noise

ITEM	TITLE	DESCRIPTION	PROOF OF COMPLIANCE	COMPLIANT YES OR NO
1.15	Bruit de phase	À une fréquence de déplacement de 100 kHz, le bruit de phase doit être d'au plus -120 dBc/Hz. À une fréquence de déplacement de 10 MHz, le bruit de phase doit être d'au inlus -155 dBc/Hz.		

sont intégrés par renvoi dans le cadre et la forme de la demande de soumissions.

ANNEXE A - ÉNONCÉ DES BESOINS

Besoins relatifs aux spécifications de l'équipement

1. Spécifications du système

A Page 25

Supprimer 1.15 - Bruit de phase:

À une fréquence de déplacement de 100 kHz, le bruit de phase doit être d'au plus -120 dBc/Hz. À une fréquence de déplacement de 1 MHz, le bruit de phase doit être d'au plus -155 dBc/Hz.

A Page 25

Ajouter 1.15 - Bruit de phase:

À une fréquence de déplacement de 100 kHz, le bruit de phase doit être d'au plus -120 dBc/Hz. À une fréquence de déplacement de 10 MHz, le bruit de phase doit être d'au plus -155 dBc/Hz.

sont intégrés par renvoi dans le cadre et la forme de la demande de soumissions.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT LES MEMES.